



Statistique suisse des musées

Définitions des variables

Toutes les questions portent sur l'année 2021

1. Nombre d'entrées

Les entrées de personnes qui ne visitent pas d'exposition mais se rendent uniquement à la bibliothèque, au café, à la boutique ou utilisent d'autres espaces du musée ne sont pas comptées.

Les musées qui présentent en même temps plusieurs expositions dans un même établissement (expositions permanentes et temporaires ou plusieurs expositions temporaires) évitent les doubles comptages. La procédure de comptage adéquate consiste à compter le visiteur une fois, indépendamment du nombre d'expositions qu'il visite. Les musées sans billet combiné veillent à compter le nombre de visiteurs et non le nombre d'expositions visitées.

Les musées avec plusieurs sites indépendants communiquent la somme du nombre de visiteurs de l'ensemble de leurs sites.

Si vous n'êtes pas en mesure d'indiquer le nombre exact d'entrées, veuillez fournir la meilleure estimation possible et le signaler en cochant la case « estimation ».

2. Nombre de visites guidées

Compter le nombre de visites guidées et non le nombre de participant-e-s. Compter également les visites guidées effectuées hors des murs du musée.

Si vous n'êtes pas en mesure d'indiquer le nombre exact de visites guidées, veuillez fournir la meilleure estimation possible et le signaler en cochant la case « estimation ».

3. Nombre d'événements

Les événements comprennent notamment les vernissages, les spectacles, les concerts, les conférences, les films, les repas thématiques et les ateliers (activités créatrices, ludiques, etc. effectuées en groupe sous la conduite d'un-e animateur-trice) organisés par le musée en lien avec ses expositions et ses collections.

Compter le nombre d'événements et non le nombre de participant-e-s. Compter également les événements effectués hors des murs du musée.

Si des événements clairement différenciés sont organisés dans le cadre d'une manifestation (journée / nuit thématique, Nuit des musées, journée portes ouvertes, jubilé, etc.), compter tous les événements.

Si vous n'êtes pas en mesure d'indiquer le nombre exact d'événements, veuillez fournir la meilleure estimation possible et le signaler en cochant la case « estimation ».

4. Votre musée propose-t-il une exposition permanente ?

- Oui

- Non

Une exposition permanente est une exposition conçue pour être présentée durant une longue période (cinq ans et plus) sans modifications essentielles.

5. Nombre d'expositions temporaires inaugurées (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021)

Une exposition temporaire est une exposition généralement conçue pour être présentée durant une courte période et dont le début et la fin sont clairement définis.

Sont comprises les expositions organisées et/ou conçues par le musée à l'intérieur et à l'extérieur de son bâtiment, et les expositions organisées et/ou conçues par des institutions externes au musée mais à l'intérieur de celui-ci.

Ne sont comptées que les expositions temporaires inaugurées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

6. Nombre de jours d'ouverture

Durée d'ouverture annuelle effective exprimée en nombre de jours. Comme jours d'ouverture sont également comptées les demi-journées, les ouvertures exceptionnelles ainsi que les ouvertures sur demande effectives.

Si vous n'êtes pas en mesure d'indiquer le nombre exact de jours d'ouverture, veuillez fournir la meilleure estimation possible et le signaler en cochant la case « estimation ».

7. Nombre d'objets de la collection (état au 31 décembre 2021)

Nombre d'objets / œuvres selon le catalogue des collections.

Si un tel catalogue n'existe pas, est en construction ou est incomplet, veuillez fournir la meilleure estimation possible et le signaler en cochant la case « estimation ».

8. Gestion du musée (une seule réponse possible)

1. Administration de la Confédération
2. Administration du canton
3. Administration de la commune
4. Association
5. Fondation / établissement de droit public
6. Fondation / établissement de droit privé
7. Raison individuelle / personne physique
8. Entreprise
9. Autre forme de gestion (préciser)

Numéro d'identification de l'entreprise (IDE) :

Si disponible, veuillez indiquer le numéro d'identification de l'entreprise (IDE) du musée (p. ex. « CHE-123.456.789»). Vous pouvez rechercher votre numéro IDE dans le registre IDE : www.uid.admin.ch

9. Acteur de financement principal *(une seule réponse possible)*

L'acteur de financement principal correspond à l'acteur qui finance la part la plus grande du budget du musée.

IMPORTANT : Ne pas prendre en compte les revenus générés par le musée lui-même (revenus des entrées, revenus issus de la vente de biens et de locations).

1. **Confédération**
2. **Canton**
3. **Commune**
4. **Association**
5. **Fondation**
6. **Entreprise**
7. **Personne privée**
8. **Autre acteur de financement principal (préciser)**

10. Acteur de financement secondaire *(une seule réponse possible)*

L'acteur de financement secondaire correspond à l'acteur qui finance la deuxième part la plus grande du budget du musée.

IMPORTANT : Ne pas prendre en compte les revenus générés par le musée lui-même (revenus des entrées, revenus issus de la vente de biens et de locations).

Si vous n'avez pas d'acteur de financement secondaire veuillez choisir la réponse « aucun acteur de financement secondaire ».

1. **Confédération**
2. **Canton**
3. **Commune**
4. **Association**
5. **Fondation**
6. **Entreprise**
7. **Personne privée**
8. **AUCUN acteur de financement secondaire**
9. **Autre acteur de financement secondaire (préciser)**

Module thématique 2022 : Personnel et situation dans la profession selon le sexe

Afin de mieux pouvoir cerner le personnel qui fait exister les musées en Suisse, un module thématique a été ajouté à l'enquête 2022.

Nous vous remercions de lire les remarques importantes ci-dessous avant de répondre aux questions :

- Chaque personne travaillant pour le musée doit être comptée dans une seule catégorie (collaborateur-trice rémunéré-e OU bénévole OU civiliste).
- Chaque personne travaillant pour le musée doit être comptée dans une seule situation dans la profession (directeur-trice OU autre membre de la direction OU collaborateur-trice avec gestion du personnel OU collaborateur-trice sans gestion du personnel).
- Toutes les cases doivent être remplies ; si aucun personnel ne correspond à la case, merci de mettre « 0 ».
- Le mois de juin a été choisi comme mois de référence. Nous vous remercions de compléter cette partie en respectant ce mois, même s'il ne correspond pas à la moyenne annuelle de votre musée.

11a. Collaborateurs-trices rémunéré-e-s

Nombre de collaborateurs-trices qui, indépendamment du nombre d'heures effectuées, étaient au bénéfice d'un contrat de travail rémunéré avec le musée durant le mois de juin 2021.

N'est pas compté le personnel indépendant engagé pour une tâche précise (par exemple, un-e guide sur appel, payé-e par visite).

N'est pas compté le personnel employé par d'autres instances ou centres de coûts (par ex. le personnel de conciergerie, de sécurité ou d'entretien s'il est employé par d'autres instances).

Les civilistes ne sont pas comptés ici (mais à la question 13).

	Total	Dont hommes	Dont femmes
Directeur-trice (ou co-directeurs-trices)			
Autres membres de la direction			
Collaborateurs-trices <u>avec</u> conduite de personnel			
Collaborateurs-trices <u>sans</u> conduite de personnel (y compris les apprenti-e-s et les stagiaires rémunéré-e-s)			
Nombre total de collaborateurs-trices rémunéré-e-s			

11b. Collaborateurs-trices rémunéré-e-s en EPT

Nombre de collaborateurs-trices rémunéré-e-s à partir de la question 1 en équivalents plein temps (EPT), durant le mois de juin 2021.

Exemples de calcul

- Engagement à temps complet : 1 personne travaillant 100% durant le mois de juin 2021 = 1 EPT
- Engagement à temps partiel : 1 personne occupée à 40% durant le mois de juin 2021 = 0.4 EPT (40/100 = 0.4).
- Engagement sur une base horaire, calcul : temps de travail effectué en heures divisé par le nombre d'heures de travail prévues pour un emploi à 100% (160h dans l'exemple qui suit). Exemple pour 1 personne effectuant 70 heures durant le mois de juin 2021 : 70/160 = 0.44 EPT

	Total	Dont hommes	Dont femmes
Directeur-trice (ou co-directeurs-trices)			
Autres membres de la direction			
Collaborateurs-trices <u>avec</u> conduite de personnel			
Collaborateurs-trices <u>sans</u> conduite de personnel (y compris les apprenti-e-s et les stagiaires rémunéré-e-s)			
Nombre total de collaborateurs-trices rémunéré-e-s en EPT			

12. Personnes travaillant bénévolement

Nombre de personnes ayant effectué bénévolement un service (c'est-à-dire sans rémunération) pour le compte du musée durant le mois de juin 2021.

Une personne ayant perçu un défraiement (c'est-à-dire, un remboursement des dépenses effectivement encourues) est également à considérer comme bénévole.

Ne sont pas comptées les personnes uniquement membres de l'Association des amis du musée ni les collaborateurs-trices rémunéré-es effectuant des tâches bénévoles (en plus de leur contrat de travail).

	Total	Dont hommes	Dont femmes
Directeur-trice (ou co-directeurs-trices)			
Autres membres de la direction			
Collaborateurs-trices <u>avec</u> conduite de personnel			
Collaborateurs-trices <u>sans</u> conduite de personnel (y compris les stagiaires non rémunéré-e-s)			
Nombre total de collaborateurs-trices bénévoles			

13. Civilistes

Nombre de personnes ayant effectué leur service civil au sein du musée durant le mois de juin 2021.

	Total	Dont hommes	Dont femmes
Nombre total de civilistes			

Renseignements :

Laurène Stauffer, OFS, Section Politique, Culture et Médias

Tél. : 058 463 61 58

e-mail : stat.museum@bfs.admin.ch

ID du document : do-f-16.02-MUS-01